

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN
24 juillet 2018

Rapprochement du CNEA et du Synofdes par convention d'association

Le SYNOFDES et le CNEA ont décidé de se rapprocher par une convention d'association qui tout en respectant l'indépendance politique et juridique des deux organisations patronales mettra en synergie les atouts et expertises qui leur sont propres.

Le **CNEA** et le **SYNOFDES** sont deux **organisations professionnelles représentatives** dans des champs professionnels distincts mais dont certaines activités sont connexes voire identiques.

De fait, le **CNEA** est présent dans **les branches de l'animation, des foyers et services pour jeunes travailleurs, du sport et du tourisme social et familial**. Quant au SYNOFDES, il vient de gagner sa place dans celle des **organismes de formation**.

Les structures adhérentes au CNEA, tous champs confondus, développent fréquemment des actions de formation professionnelle et **tout comme les adhérents du SYNOFDES**, elles sont **particulièrement attachées à la formation tout au long de la vie et aux principes de l'éducation permanente**.

En outre, **ces deux organisations inscrivent leurs valeurs et leurs projets dans l'Economie Sociale et Solidaire**. A ce titre, l'une comme l'autre **adhèrent à l'UDES** et sont **membres du conseil d'administration** de cette union à caractère multi professionnelle.

Bien que ne siégeant pas dans le même collège de l'UDES, **le CNEA et le SYNOFDES y adoptent souvent des positions communes fondées sur la citoyenneté, la promotion sociale et l'émancipation des individus**, autant de principes qu'elles font vivre dans **leur approche du dialogue social et économique et du développement de l'emploi et de la formation professionnelle**.

Pour les deux organisations les enjeux de ce rapprochement sont **politiques et stratégiques** :

D'une part **politique**, parce que nous partageons une **même vision de la formation** comme **vecteur de promotion** pour la personne mais aussi pour nos entreprises et le pays. Dès lors nous considérons que tout en laissant une place accrue à l'initiative des personnes, la convergence de ces intérêts n'est pas « naturelle » et que ce champ doit être régulé ;

D'autre part **stratégique**, parce que **l'envergure du CNEA et le développement du Synofdes** vont permettre **l'ancrage de leur influence au plan national** mais aussi **dans les territoires** au travers des instances dans lesquelles ils siègent ou des consultations auxquelles ils participent.